

1 Consignes générales de sécurité "Travailler en hauteur" Bosch Home Comfort.

Cher installateur/client,

Chez Bosch Home Comfort, nous accordons une grande importance à la sécurité de nos employés. Nous voulons minimiser l'exposition de nos techniciens à des dangers potentiels lors des démarrages, interventions et entretiens.

Ce document contient un certain nombre de points importants concernant la sécurité lors des "travaux en hauteur". En cas de dérogation à ces consignes, le technicien peut décider de **NE PAS** effectuer les tâches prévues.

La manière dont l'installation a été réalisée par l'installateur détermine en grande partie la sécurité de nos techniciens.

Si vous avez d'autres questions ou commentaires à ce sujet, vous pouvez toujours contacter Bosch Home Comfort.

Dans des conditions idéales, la pompe à chaleur est installée au sol. Cela élimine tous les risques potentiels liés aux travaux en hauteur. Si cela n'est pas possible, les conditions décrites dans ce document doivent être respectées.

Travailler sur un toit plat ou une plateforme en hauteur

Nos techniciens doivent régulièrement travailler sur un toit plat ou une autre plateforme.

Les conditions ne sont pas toujours idéales :

Conditions météorologiques (ex : vent, neige, pluie, gel, chaleur, ...)

Espace autour de l'installation lors de l'installation sur un toit plat ou une plateforme
(ex : panneaux solaires sur le toit)

Accessibilité du toit plat / de la plateforme

Mise en place d'équipements pour effectuer des travaux en hauteur

- Échelle
- Échafaudage
- Nacelle élévatrice

2 Travailler sur un toit plat ou une plateforme en hauteur

2.1 Conditions météorologiques

2.1.1 Vent

À partir d'une force de vent de **5 Beaufort**, il est considéré comme dangereux de travailler en hauteur à l'aide d'une nacelle élévatrice (se référer au manuel d'utilisation de chaque appareil pour les conditions spécifiques) ou d'une échelle. Dans ce cas, nos techniciens n'effectueront pas les travaux en hauteur.

Sur un toit plat/une plateforme accessible par une fenêtre ou une trappe d'accès et où l'on travaille à plus de 1,5 m du bord, le risque de chute est faible voire nul. Dans ce cas, les techniciens pourront effectuer les travaux.

Échelle de Beaufort		Description	Vitesse du vent	Échelle de Beaufort		Description	Vitesse du vent
0		Calme	0 à 1 km/hr	6		Vent frais	39 à 49 km/hr
1		Très légères brises	2 à 5 km/hr	7		Grand frais	50 à 61 km/hr
2		Légère brise	6 à 11 km/hr	8		Coup de vent	62 à 74 km/hr
3		Petite brise	12 à 19 km/hr	9		Fort coup de vent	75 à 88 km/hr
4		Jolie brise	20 à 28 km/hr	10		Tempête	89 à 102 km/hr
5		Bonne brise	29 à 38 km/hr	11		Violente tempête	103 à 117 km/hr
				12		Vent d'ouragan	≥118 km/hr

2.1.2 Verglas

Par temps de verglas (verglas, glace, neige, fortes pluies, ...), il n'est pas sûr de travailler sur un toit plat ou une plateforme.

Nos techniciens ne pourront effectuer les travaux que si le lieu de travail est exempt de glace et de neige.

Par températures négatives, les techniciens n'effectuent pas d'opérations frigorifiques en raison de problèmes potentiels avec la mise sous vide. Ceci ne sera fait que sur demande expresse et après confirmation écrite des conséquences techniques possibles par l'installateur/client. Le technicien dispose des documents nécessaires à cet effet.

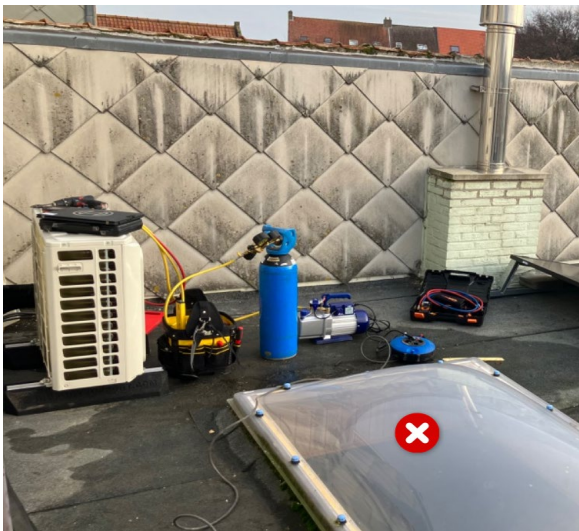


2.2 Espace autour de l'installation lors de l'installation sur un toit plat ou une plateforme

Ce qui est absolument interdit :

- Travailler à proximité d'un bord de toit (< 1,5 m) ou de structures non porteuses (dômes, puits de lumière, ...) sans sécurité supplémentaire¹.
- Travailler sur un toit en pente est exclu.

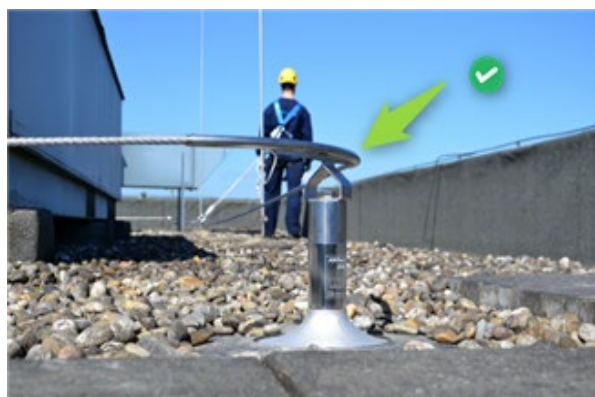
¹ Une sécurité supplémentaire peut être un point d'ancrage fixe ou une ligne de vie. Tous nos techniciens disposent de harnais de sécurité approuvés.



Ce qui est autorisé :

- Travailler à une distance de sécurité du bord ($> 1,5$ m) : aucune mesure de sécurité supplémentaire n'est nécessaire.
- Lorsque les techniciens doivent travailler dans le périmètre de 1,5 mètre du bord du toit, des mesures de sécurité supplémentaires telles qu'un harnais de sécurité attaché à un point d'ancrage sont requises.

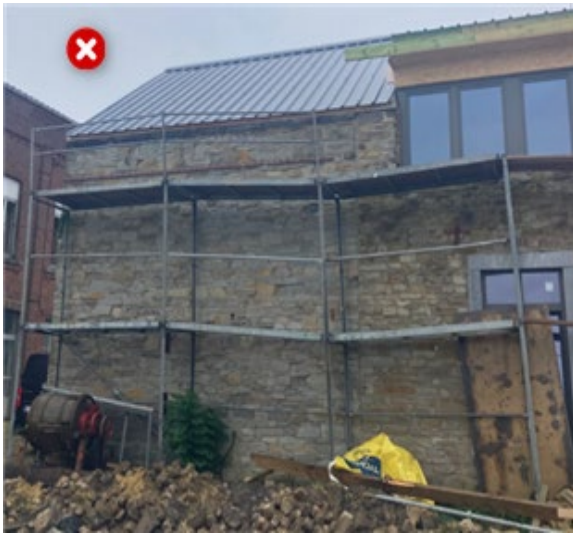
Remarque : les points d'ancrage doivent répondre aux exigences légales. Nous nous référons à la norme EN 795:2012 qui stipule que les points d'ancrage doivent pouvoir résister à une force minimale de 12 kN dans la direction dans laquelle la force est exercée lors d'une chute. Les points d'ancrage faits maison ou improvisés ne sont pas autorisés.



2.3 Accessibilité du toit plat/de la plateforme.

Ce qui est interdit :

- Accès par un monte-charge
- Accès par une nacelle élévatrice improvisée (chariot élévateur avec nacelle)
- Accès par un échafaudage non conforme
- Accès par une échelle de plus d'un étage (3 m de hauteur)



**Ce qui est autorisé :**

Accès par échelle (max. 3 m de hauteur), échafaudage ou nacelle élévatrice.

Nos techniciens disposent de leur propre échelle approuvée. Seule cette échelle est autorisée. L'échelle ne doit servir qu'à monter ou descendre. Il est interdit de travailler sur une échelle. Le principe des trois points de contact doit toujours être respecté sur une échelle.



Un échafaudage conforme aux exigences minimales et offrant un accès sécurisé au toit plat / à la plateforme.



Une nacelle élévatrice télescopique. Dans ce cas, la nacelle doit être amenée au-dessus du bord du toit pour permettre une sortie en toute sécurité. Toujours en

combinaison avec une protection antichute sur le toit plat / la plateforme.



Un élévateur à ciseaux ne peut pas être utilisé pour accéder à un toit plat / une plateforme. Ce type de nacelle élévatrice est conçu pour travailler en hauteur contre des murs.



Attention! Il est important que la nacelle élévatrice soit placée sur une surface stable et plane. Sinon, la nacelle élévatrice se mettra en sécurité en cas de déséquilibre et la hauteur ne pourra pas être atteinte.

Accès par fenêtre ou porte

Une fenêtre ou une porte donnant accès au toit plat / à la plateforme est la situation idéale. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'elle doit se trouver à plus de 1,5 m du bord du toit.

Remarque : nos techniciens devront traverser le logement du client et il est possible que de la saleté se détache des semelles de leurs chaussures de travail.



Accès par dôme ou Désenfumage Naturel (DENFC)

Si le toit plat / la plateforme n'est accessible que par un dôme ou un DENFC, celui-ci peut fournir un accès sûr. Cependant, nos techniciens ne les actionneront pas eux-mêmes. Veuillez vous renseigner pour savoir si leur ouverture est autorisée.



2.3.1 *Mise en place d'équipements pour effectuer des travaux en hauteur*

Échelle

Tous nos techniciens disposent d'une échelle approuvée. Celle-ci peut être utilisée pour accéder à un toit plat / une plateforme d'une hauteur maximale de 3 m. Les techniciens n'utilisent que leur propre échelle. Les aspects suivants doivent être pris en compte pour la mise en place de l'échelle :

- Emplacement correct : suffisamment d'espace autour de la base de l'échelle.
- Surface stable
- Absence d'obstacles autour : passages, pas de portes ouvertes

Nacelles élévatrices

Si vous mettez une nacelle élévatrice à la disposition de nos techniciens, veuillez prêter attention aux points suivants :

- Ne pas utiliser de constructions improvisées (monte-charge, ...)
- Sol stable
- Une nacelle élévatrice n'est pas un ascenseur !!
- La nacelle est-elle suffisamment sécurisée (plinthe, garde-corps supérieur, garde-corps intermédiaire)

Échafaudage

Lors de l'installation de l'échafaudage, celui-ci doit être installé conformément à la législation.

Les principaux points d'attention sont :

- Hauteur correcte, c'est-à-dire qu'il doit dépasser suffisamment le niveau d'accès du toit plat / de la plateforme ;
- Stabilité, c'est-à-dire qu'un sol plat et stable est nécessaire ;
- Accès sécurisé à chaque niveau avec des échelles fixées en permanence ;
- Protection antichute, c'est-à-dire présence de garde-corps et de garde-corps intermédiaires ;
- Plinthes pour éviter la chute d'objets ;
- Ancrage pour garantir la stabilité.